

LE RÉSEAU GRAMMAGE

La Région, le Centre national du Livre (CNL) et la DRAC Grand Est ont pour objectif commun d'accroître leurs partenariats avec les territoires qui composent la région Grand Est, dans toutes leurs diversités et identités. Elles souhaitent pour cela s'appuyer sur le livre et la lecture, qui permettent un rapport quotidien et immédiat à la culture. Les établissements de lecture publique sont le premier réseau culturel du territoire, ils permettent un maillage fin du territoire, grâce à des médiathèques, des bibliothèques et des points lecture le plus souvent structurés autour de bibliothèques départementales. Ces lieux de lecture sont un vecteur d'attractivité et de dynamisme pour des territoires dont ils constituent bien souvent le seul établissement culturel.

Afin de renforcer le réseau de lecture publique du Grand Est en complémentarité avec les dispositifs déjà existants (CTL, CDL, réseaux des bibliothèques départementales, etc.), mais aussi inventer de nouveaux modes de diffusion de la lecture en l'absence de structures pérennes, la Région, le Centre national du Livre (CNL) et la DRAC Grand Est ont souhaité proposer aux collectivités intercommunales de rejoindre un nouveau programme intitulé Grammage.

La création du réseau « Grammage » est donc un nouveau défi qui s'inscrit au cœur des territoires et s'adresse aux EPCI et acteurs culturels du Grand Est à travers :

- La **création inédite d'un réseau formalisé nommé « Grammage », réseau de collectivités du Grand Est** qui s'engagent à placer le livre au cœur de leurs politiques culturelles et à se fédérer autour du livre comme acteur du lien social et du développement culturel. Ce réseau, dont la Région assurera le pilotage et l'animation en partenariat avec la DRAC, a vocation à s'inscrire dans le temps, par adhésion volontaire des collectivités.
- La Région Grand Est, la DRAC Grand Est en partenariat avec le Centre National du Livre souhaitent également s'engager financièrement dans le déploiement du réseau Grammage par le lancement en 2023 d'un **appel à projets dédié** (ci-dessous) afin de donner un cadre d'intervention pour développer des projets inédits autour du livre et de la lecture.

RÉSEAU GRAMMAGE : APPEL À CANDIDATURES AUTOUR D'INITIATIVES TERRITORIALES EN FAVEUR DU LIVRE ET DE LA LECTURE

Dans le cadre de sa stratégie d'aménagement des territoires, la Région Grand Est, le Centre national du livre et la DRAC Grand Est entendent faire de la culture, et plus particulièrement du livre, un levier important de soutien à l'animation et à l'attractivité de la région.

La Région Grand Est et la DRAC Grand Est, conscientes de la nécessité d'améliorer l'accès au livre pour tous, souhaitent ainsi accompagner les territoires du Grand Est, notamment les territoires ruraux, dans le développement de services et d'actions, contribuant au développement équilibré des territoires, en privilégiant l'échelon territorial de l'intercommunalité comme acteur des dynamiques culturelles.

Pour ce faire, la Région Grand Est et la DRAC Grand Est entendent s'appuyer sur l'écosystème régional du livre, à travers les auteurs, illustrateurs, éditeurs, librairies, bibliothèques et manifestations qui maillent le territoire et participent au quotidien à l'accès au livre et au développement de la lecture.

Depuis 2017, la Région Grand Est et la DRAC Grand Est apportent leurs soutiens à la filière, via notamment le contrat territorial signé avec le Centre national du livre et ces trois partenaires souhaitent poursuivre et élargir cet accompagnement à travers cet appel. Ce dernier permettra de renforcer les dynamiques et collaborations à l'échelle locale et de repérer les projets les plus novateurs sur le territoire. Cette innovation devra s'inscrire en cohérence avec les enjeux de la transition écologique comme priorité régionale.

Objectifs

- Encourager en région Grand Est l'émergence d'actions innovantes autour du livre et de la lecture ;
- Accompagner les territoires ruraux en dynamisant l'offre culturelle et en soutenant l'émergence d'une structuration territoriale d'un réseau livre & lecture, en complémentarité avec la bibliothèque départementale ;
- Encourager le développement de partenariats locaux et de circuits courts et favoriser le rapprochement entre acteurs du livre et collectivités ;
- Valoriser les talents des territoires et favoriser la participation des habitants ;
- Impulser un nouveau modèle de collaboration avec le réseau « Grammage » avec les collectivités partenaires en croisant financements, ingénierie et accompagnement opérationnel ;
- Permettre la montée en puissance et la professionnalisation des activités et offres de services proposées, par la mise en œuvre d'actions d'accompagnement.

Bénéficiaires

Cet accompagnement s'adresse prioritairement aux EPCI du Grand Est de – de 20 000 habitants.

Projets éligibles

Cet appel est destiné à soutenir des projets relevant prioritairement de l'un des deux volets suivants :

Volet 1 : Encourager les rencontres, les médiations et l'éducation artistique par la présence d'un acteur du livre installé en Grand Est ;

Volet 2 : Encourager le développement de la lecture à voix haute, du livre audio et des podcasts pour multiplier les accès au livre et à la lecture.

Le territoire candidat est invité à remplir le dossier de candidature joint en présentant un projet répondant aux objectifs de l'un de ces deux volets.

Volet 1 : Encourager les rencontres, les médiations et l'éducation artistique par la présence d'un acteur du livre installé en Grand Est.

La rencontre directe avec la création littéraire, la découverte de la « fabrique » du livre ou encore la pratique de l'écriture permettent, notamment auprès des publics les plus jeunes, de rendre familier le livre et l'inscrire dans un environnement quotidien.

Sont éligibles les actions en cohérence avec les enjeux de mise en réseau à l'échelle locale entre les créateurs, les diffuseurs et le grand public.

À ce titre, une attention particulière sera portée à **la mise en place de résidences de territoires**, sur une durée d'une semaine à 1 mois, associant un acteur du livre du Grand Est et une collectivité.

Au sein de cette résidence, peuvent être mis en place par exemple des ateliers d'écriture ou d'illustration, de fabrication du livre, des créations participatives, des partages de lectures, des rencontres avec le public scolaire, des événements festifs autour du livre (bal littéraire, trocs de livres, concours d'écriture, déambulations littéraires etc.).

Volet 2 : Encourager le développement de la lecture à voix haute, du livre audio et des podcasts.

Parce que l'accès à la littérature peut se faire par d'autres biais que l'accès au livre, en complémentarité avec le livre papier ou numérique, parce que certains publics peuvent être plus enclins à écouter des textes qu'à les lire, parce que partager des textes peut être un vecteur de lien social, la Région et la DRAC Grand Est ainsi que le Centre national du Livre souhaiteraient participer au développement d'autres modes de diffusion du livre et de la littérature.

Ce volet vise donc à développer des projets intégrant la lecture à voix haute, le livre audio ou encore l'écriture / diffusion de podcasts permettant de créer un rapport différent au texte imprimé et de

(re)découvrir la littérature tant patrimoniale que contemporaine. L'appropriation par l'oralité est en effet un levier important pour l'élargissement du lectorat.

De tels projets pourront s'appuyer sur des acteurs culturels relevant de disciplines comme le conte, le slam ou le théâtre ou autres professionnels de la mise en voix. Les radios locales peuvent aussi être des partenaires pertinents pour imaginer des créations et diffusions radiophoniques.

L'objectif de cet appel est d'accompagner la conception de projets adaptés au territoire, dans une perspective attractive pour un public potentiellement éloigné d'établissements de lecture publique et de pratiques individuelles de lecture.

Par ailleurs une attention particulière sera portée aux projets conçus à une échelle territoriale élargie ou pouvant être aisément dupliqués ainsi qu'à une prise en compte de la possibilité opérationnelle de l'itinérance afin que l'action puisse bénéficier au plus grand nombre d'habitants de l'EPCI candidat.

Ces projets devront être construits sur un temps long (3 ans maximum) afin de produire des effets durables.

De manière exceptionnelle, un projet inédit et novateur qui ne s'intégrerait pas dans l'un de ces deux volets peut être éligible dans le respect des dépenses éligibles et des critères de sélection.

La Région Grand Est, la DRAC Grand Est, le Centre national du Livre, le réseau Livr'Est et les associations professionnelles du livre, dans le cadre du pilotage et de l'animation du réseau Grammage, s'engagent à accompagner le territoire retenu dans la mise en œuvre opérationnel du projet et sa valorisation.

Dépenses éligibles

Les dépenses pourront porter sur :

- Des rémunérations artistiques ;
- Des investissements (équipement matériel, achat de livres etc.) nécessaires au développement du projet ;
- Des prestations de communication.

Les frais de fonctionnement imputés au développement et suivi du projet ne sont pas éligibles.

Procédure d'instruction

Les dossiers de candidature comporter :

- **Une déclaration d'intention** adressée au Président de la Région, à la directrice des Affaires Culturelles du Grand Est, à la Présidente du Centre national du livre précisant le projet développé ;
- **Une présentation détaillée** (2 pages maximum) de la collectivité porteuse du projet avec la dénomination d'un référent qui sera l'interlocuteur de la Région et de la DRAC ;
- **Une présentation** (5 pages maximum) structurée de la manière suivante :
 1. Un état des lieux synthétique des acteurs et des actions déjà existantes sur le territoire en matière de livre (présence de librairies, structuration du réseau de lecture publique, actions d'éducation artistique, contrats territoire-lecture etc.) permettant d'apprécier la mise en œuvre de ce nouveau projet dans un contexte connu ;
 2. Un diagnostic synthétique des forces, faiblesses, manques et besoins du territoire en matière de projets autour du livre démontrant l'opportunité de cet appel dans la structuration progressive de l'offre culturelle ;
 3. La mise en œuvre concrète : moyens humains et techniques, localisation, calendrier, plan de financement prévisionnel précisant les moyens pouvant être engagés par la collectivité.

Les dossiers de candidature sont à envoyer à l'adresse grammage@grandest.fr avant le 30 juin.

Critères de sélection

Les projets sont évalués sur la base des critères suivants :

- L'impact du projet sur la structuration en cours du réseau livre & lecture du territoire porteur ;
- La qualité du projet culturel et la place de la filière du livre ;
- La capacité du projet à faire émerger de nouvelles formes de création, de médiation et de diffusion du livre ;
- L'équité territoriale ;
- La pertinence et l'adéquation des moyens humains et financiers alloués au projet et son caractère pérenne ;
- L'enveloppe budgétaire disponible.

Le Président de la Région et la Directrice des Affaires Culturelles du Grand Est pourront solliciter si besoin un comité d'experts composé de professionnels du livre et issus des politiques d'action et de développement territorial afin de donner un avis préalable pour le choix des collectivités retenues.

Conditions d'interventions

L'aide prendra la forme d'une subvention (fonctionnement & investissement) attribuée à la collectivité ou structure porteuse du projet.

L'intervention de la Région Grand Est, de la DRAC Grand Est et du Centre national du livre pourra aller jusqu'à trois ans et ce de manière dégressive :

- La première année : jusqu'à 70 % du budget éligible dans la limite de 10 000 euros.
- La seconde année : jusqu'à 50% du budget éligible dans la limite de 7 000 euros.
- La troisième année : jusqu'à 30% du budget éligible dans la limite de 3 000 euros.

Le montant des aides de la Région Grand Est, de la DRAC Grand Est et du Centre national du livre sur trois ans ne pourra pas excéder 20 000 euros.

La subvention est fléchée intégralement sur le projet retenu qui pourra s'inscrire dans la durée totale du partenariat (trois ans) et dans une perspective à moyen terme d'autonomie financière et opérationnel de la collectivité.

Des dispositifs de droit commun relevant des compétences régionales pourront être sollicités à l'issue de la fin de la convention mais ne sont pas cumulables dans le temps de la convention avec les financements liés à cet appel.

5 projets par an peuvent être retenus et bénéficieront à la fois de ce soutien financier mais aussi d'un accompagnement pour mettre en œuvre le projet et le valoriser au sein du réseau « Grammage », réseau des collectivités partenaires du livre en Grand Est.

Dispositions générales

Modalités de versement

Les modalités de versement de la subvention attribuée par la Région Grand Est seront mentionnées dans la notification envoyée. La Région Grand Est et la DRAC Grand Est se réserve la possibilité ultérieure de mettre en place une convention de partenariat.

Le bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien financier de la Région dans tout support de communication.

Il s'engage à participer aux événements de communication organisés par la Région dans le cadre du déploiement du réseau en tant que bénéficiaire du dispositif: participation à une journée annuelle, participation à des supports de communication.

La non transmission des pièces exigées ou la non-conformité de l'utilisation de l'aide peuvent amener à un reversement de tout ou partie de l'aide etc.

Le versement d'une aide ou son renouvellement ne constitue en aucun cas un droit acquis. L'aide ne peut être considérée comme acquise qu'à compter de la notification de la décision d'attribution au bénéficiaire.